



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

DEL-2014-084

Numéro de la délibération : 2014/084

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétence des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 30/06/2014

Date de convocation du conseil : 24/06/2014

Date d'affichage de la convocation : 24/06/2014

Début de la séance du conseil : 20 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, Mme ARAB-JAZIRI Faten par M. Loïc BURBAN, M. Laurent BAIRIOT par M. Christophe BELLER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU

Lecture des décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapport de Madame La Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 avril 2014 confiant à la Maire certaines compétences du conseil,

Vu les arrêtés de la Maire en date du 23 avril 2014 donnant délégation aux Adjointes,

Considérant que les décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 doivent faire l'objet d'un rapport au conseil municipal,

Nous vous proposons :

de prendre acte des décisions prises entre le 31 janvier 2014 et le 12 juin 2014, soit les décisions numérotées DC/2014/0002 et DC/2014/0012 (selon le tableau ci-annexé).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 1er juillet 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Numéro	Objet	Service
DC/2014/0001	Convention d'utilisation des locaux du collège Charles Langlais par l'association "Gymnastique Pontivyenne Evolutive"	DEA
DC/2014/0002	Substitution d'une régie d'avances et de recettes pour les activités de loisirs des 14 ans et plus à la maison des jeunes	DRH
DC/2014/0003	Modifications de la régie d'avances et de recettes pour les activités de loisirs des 14 ans et plus à la maison des jeunes	DRH
DC/2014/0004	Marchés et accords-cadres de moins de 150 000 euros : fourniture et pose de matériel de cuisine à l'école Jules Ferry – Entreprise Pontivy Froid de Pontivy, pour un montant de 42 033,42 € TTC	CTM
DC/2014/0005	Convention de mise à disposition et entretien du terrain de football de la commune de Le Sourn	DEA
DC/2014/0006	Création et modification de régies : création d'une régie de recettes temporaires pour l'encaissement des droits d'entrée au festival jeune public "Les Gamineries"	DRH
DC/2014/0007	Marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros : Marché de travaux de réaménagement et extension de l'école Jules FERRY – Relance du lot n°13 Electricité – Courants faibles – Sécurité Incendie – Attribution de marché – Entreprise Le Du de Pontivy, pour un montant de 163 800,00 € TTC comprenant l'option de la visite supplémentaire dans le cadre du contrat de maintenance SSI	CTM
DC/2014/0008	Marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros : Marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration des retables du transept de l'église Saint Mériadec de Stival conclu avec le groupement constitué de l'Agence de PONTAUD (mandataire), de BOULOGNE-BILLANCOURT et de SABOUREAU Ingénierie de TOURS : avenant n°2 en moins-value de 7 395,70 € HT pour arrêter le montant de rémunération définitif à 15 114,30 € HT soit 18 137,16 € TTC	CTM
DC/2014/0009	Marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros : marché de fourniture relatif à l'acquisition d'un Master Renault L3H2 DCI 125 pour le centre technique municipal – Entreprise Renault Auvendis de Pontivy pour 19 718,30 € TTC	CTM
DC/2014/0010	Utilisation des locaux de l'accueil de loisirs par les animatrices du RPAM de Pontivy Communauté	DEA
DC/2014/0011	Réalisation d'emprunts ou d'opérations financières : programme d'emprunt 2014, réalisation d'un emprunt de 874 730 € auprès de la CDC sans préfinancement	Finances
DC/2014/0012	Marchés et accords-cadres de moins de 200 000 euros : Marché de travaux relatif au remplacement de	CTM

